SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit → ANTI ADHÉRENT SOUDURE TECHPRO - Aérosol

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance/du mélange ou utilisations déconseillées

Produits de soudage.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur → Foussier - ZA du Monné, 21 rue du Châtelet - 72700 Allonnes - France.

Renseignements → Téléphone : +33 (0) 2 50 821 821 / Fax : +33 (0) 2 50 821 822.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France :

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

la Suisse : Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique) : 145

Belgique : Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Physique	Aérosol, catégorie 3 Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur. Le classement est basé sur méthode de calcul.
Santé	Non classifié Le classement est basé sur méthode de calcul.
Environnement	Non classifié Le classement est basé sur méthode de calcul. Non-inflammable sous conditions normales d'utilisation mais contient des composants inflammables (Les tests d'explosivité en espace clos, FEA X610-E, sont négatifs).

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) N° 1272/2008

Mention d'avertissement	Attention
Mention(s) de danger	H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseil(s) de prudence	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
Informations additionnelles sur les dangers	Contient 18% en masse de composants inflammables. Contient : 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Pas de renseignements disponibles

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable.

3.2 Mélanges

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
oxyde de diméthyle; éther méthylique	01-2119472128-37	115-10-6	204-065-8	10-25	Flam. Gas 1, Press. Gas	H220,H280	A
triéthanolamine	01-2119488930-28	102-71-6	203-868-0	<1	-	-	B
ammonium carbonate	01-2119985376-22	10361-29-2	233-786-0	<0.1	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1	H302,H318	
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	-	2634-33-5	220-120-9	<0.05	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1	H302,H315, H318,H317, H400	X
Explication des notes							
A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail							
B : Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail							
X : SCL (limites de concentration spécifiques) conformément à l'article 10 du règlement CLP n ° 1272/2008							

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux	Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau.
Contact avec la peau	Laver abondamment à l'eau et au savon.
Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Ingestion	En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire vomir et consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Pas d'effets néfastes sur la santé prévu.
Ingestion	Peut causer des troubles gastro-intestinaux. Symptômes : maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
Contact avec la peau	Peut entraîner irritation.
Contact avec les yeux	Peut entraîner irritation.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales	En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Eau, mousse, dioxyde de carbone ou agent sec.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.

Forme des produits de décomposition dangereux : CO,CO2.

5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau.

En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Supprimer les points d'ignition.

Assurer une ventilation adéquate.

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égoût ou dans les rivières.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié.
Laver le site de déversement avec de l'eau et un détergent.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sourceS d'ignition.

Ne pas vaporiser sur une flamme ou un corps incandescent.

Ne pas percer ou brûler les aérosols, même après usage.

Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.

Assurer une ventilation adéquate.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Récipient sous pression.

À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Stocker dans un endroit bien ventilé.

Préserver du gel.

Conserver hors de la portée des enfants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits de soudage.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	Méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE			
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1000 ppm

limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
triéthanolamine	102-71-6	VME	5 mg/m³
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1000 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1910 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique	Assurer une ventilation adéquate. Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition.
Protection individuelle	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit. Assurer une ventilation adéquate.
Inhalation	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
Protection respiratoire recommandée	Masque antigaz contre les vapeurs organiques (type A).
La peau et les mains	Pour éviter tout contact accidentel avec le produit, portez des gants résistants aux produits chimiques (norme EN 374). Vous pouvez également utiliser des gants jetables à condition de les changer dès la première éclaboussure. Dans tous les cas, manipulez et utilisez le produit conformément aux normes d'hygiène en vigueur dans l'industrie.
Gants recommandés	Nitrile
Les yeux	Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166..
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Eviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

Aspect : état physique	Liquide en aérosol avec propulseur DME
Couleur	Laiteux
Odeur	Odeur caractéristique
pH	8.5- 9.5
Point/intervalle d'ébullition	Non connu
Point d'éclair	none °C (en vase clos)
Vitesse d'évaporation	Non applicable
Limites d'explosion : limite supérieure	Non connu
Limites d'explosion : limite inférieure	Non connu
Pression de vapeur	Non connu
Densité relative	0.99 g/cm³ (à 20°C)

Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau
Auto-inflammabilité	> 200°C
Viscosité	> 7 mPa.s (@ 40°C)

9.2 Autres informations

COV = composés organiques volatils	170 g/l

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue si utilisé selon l'usage prévu.

10.2 Stabilité chimique

Stable

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connues si utilisé selon l'usage prévu.

10.4 Conditions à éviter

Aérosol sous pression.

À protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Éviter le surchauffage.

Préserver du gel.

10.5 Matières incompatibles

Agent comburant fort.

10.6 Produits de décomposition dangereux

CO, CO2.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagénicité sur les cellules germinales :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Informations sur les voies d'exposition probables :

Inhalation	Pas d'effets néfastes sur la santé prévus.
Ingestion	Il ne se produira probablement pas d'ingestion.
Contact avec la peau	Peut entraîner une irritation.
Contact avec les yeux	Peut entraîner une irritation.

Données toxicologiques

Composants dangereux	N°CAS	Méthode	
Triéthanolamine	102-71-6	LD50 oral rat	6400 mg/kg
		LD50 derm.rabit	>2000 mg/kg
Oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	LC50 inhal.rat	309 mg/l

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Non classifié.

Données ecotoxicologiques :

Composants dangereux	N°CAS	Méthode	
Triéthanolamine	102-71-6	LC50 poisson	1460 mg/l
		EC50 daphnie	609.9 mg/l
Oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	IC50 algues	154.9 mg/l
		LC50 poisson	4.1 mg/l
		EC50 daphnie	4.4 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradable rapidement - OECD 301B.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.
Réglementations nationales	La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

Numéro UN : 1950

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

Nom d'expédition : AÉROSOLS

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe : 2.2

ADR/RID - Code de classification: 5A

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement : Non

IMDG - Polluant Marine : No

IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel : (E)

IMDG - Ems : F-D, S-U

IATA/ICAO - PAX : 203

IATA/ICAO - CAO : 203

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.

Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles Tableau n°	Tableau n°49 : Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines. Tableau n°49bis : affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine. Tableau n°65 : lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Explication des mentions de danger	- : - H220 : Gaz extrêmement inflammable. H280 : Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H302 : Nocif en cas d'ingestion. H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H318 : Provoque des lésions oculaires graves. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
Acronyms and synonyms :	VME = valeurs limites de moyenne d'exposition VLE = valeurs limites d'exposition (de court terme) COV = composés organiques volatils PBT = persistant bioaccumulative toxic vPvB = very persitant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.
Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité.
Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.
Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite du fournisseur.